
ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Rédaction du communiqué du GAC (3 sur 4)
Mercredi 16 juin 2021 – 16h30 à 17h30 CEST

DEVAN REED : La séance va commencer. Vous pouvez lancer l'enregistrement.

Bienvenue encore une fois à la séance d'élaboration du communiqué du GAC à l'ICANN71 le 16 juin à 14 h 30 UTC.

Lorsque vous prendrez la parole, dites votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et près du microphone pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Assurez-vous de mettre en muet les autres dispositifs.

Je passe maintenant la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Devan.

Merci à tous d'être ici à l'heure pour cette troisième séance de rédaction du communiqué du GAC, la dernière d'aujourd'hui. Cela a été une longue journée, alors merci de nous accompagner. J'espère que le texte sera déjà prêt sur la révision de la CCT. Je crois qu'il y a encore deux choses : la révision de la CCT et aussi le dernier paragraphe ayant trait à l'exactitude. Nous pourrions peut-être confirmer le texte relatif à l'exactitude et puis, nous passons à la révision de la CCT.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Des commentaires sur ce texte, sur le dernier paragraphe ? Il dit ce qui suit. Pardon Fabien. Corrigez-moi si je me trompe, mais le texte final serait le suivant : « Dans ce contexte, le GAC soutient le lancement prochain de l'exercice de définition de la portée de l'exactitude de la part de la GNSO et demande d'y prendre part avec d'autres unités constitutives intéressées dans le but d'apporter différents points de vue sur ce point-là. Nous appuyons la vision que la portée du travail sur l'exactitude ne devrait pas être limitée au respect du RGPD mais devrait inclure l'exactitude de toutes les données d'enregistrement des noms de domaine. »

Des commentaires ? Je ne vois pas de commentaires, alors peut-être pourrions-nous accepter ces modifications ? Au lieu de dire « Nous soutenons au GAC », il faudrait le remplacer par l'expression « Le GAC » avec le sujet y inclus. Merci de la confirmation.

Nous passons maintenant à la section correspondante à la révision de la CCT. En me faisant l'écho de ce que Susan des États-Unis a écrit dans le chat, nous tenons à remercier le Royaume-Uni et la Commission européenne de leur contribution, et merci à tous. Pour ce qui est de la révision de la CCT, nous sommes maintenant dans la section des questions d'importances pour le GAC ou c'est le vieux texte ?

FABIEN BETREMIEUX :

C'est le texte que nous avons reçu par courriel et on l'a copié ici. Peut-être pourront-on commencer la lecture du nouveau texte qui

correspond à l'avis du GAC parce que c'est là que ces questions d'importance pour le GAC apparaissent.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, merci Fabien.

Dans le suivi des avis préalables, il y a un texte qui dit ce qui suit : « Le GAC souhaite rappeler l'avis du GAC par consensus de l'ICANN66 de Montréal sur la révision de la CCT pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, la section 5.1a, et à la lumière des débats constructifs menés à bien avec le Conseil et la communauté de l'ICANN à l'ICANN71, ainsi comme le suivi de l'avis du GAC de l'ICANN70, plus spécifiquement au paragraphe 1 de la section 6 et considérant la fiche de suivi du Conseil d'Administration y afférente datée du 12 mai 2021, dirige l'attention du Conseil d'Administration aux suggestions auxquelles on fait référence dans la section *Questions d'importance pour le GAC* de ce communiqué. »

Vous avez des commentaires ? Nous apprécions les efforts que vous avez faits pour conserver ce texte et faire référence à l'avis du GAC. Merci à tous ceux qui ont collaboré, Jorge, Susan, Nigel, Luisa, Anna, tout le monde. Merci à tous. J'espère n'avoir oublié personne.

Le reste du texte correspond alors aux questions d'importance pour le GAC. Nous allons trouver la partie correspondante sur le document. Et le texte dit ce qui suit : « Le GAC a observé des difficultés pour faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CCT que le Conseil a envoyées à différentes parties de la communauté, y compris

la GNSO, a reçu la proposition de l'agent de liaison du conseil de la GNSO auprès du GAC pour demander un document d'informations avec la GNSO pour discuter exactement de la manière dont ils ont adressé les recommandations de l'équipe de révision de la CCT. »

J'ai peut-être mal lu, mais je crois qu'il y a quelque chose que l'on ne comprend pas très bien. Je crois que c'est un texte accordé. Je ne sais pas si ici il faut « et a reçu avec plaisir la proposition... » Voilà, maintenant ça va. Merci Luisa.

En outre, pour ce qui est du travail ultérieur lié à l'avis de consensus de Montréal de l'ICANN66 sur la révision de la CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD, la section 5.1a : « Le GAC remercie le Conseil de faire ce qui suit : commencer à faciliter avec l'ICANN71 des discussions avec l'organisation ICANN, la GNSO, le GAC et d'autres SO et AC intéressées à l'établissement d'un outil de suivi interactif et intégral incluant le statut actuel des recommandations de la CCT spécifiées dans l'avis de suivi du GAC de l'ICANN70 ; faciliter le travail entre le Conseil d'Administration, l'organisation ICANN, la GNSO et le GAC et d'autres SO et AA intéressées afin d'assurer la mise en œuvre dans la mesure du possible des suivantes recommandations par rapport aux gTLD existants et les gTLD introduits à travers tout processus de candidature ultérieur. »

Ici, on fait une liste de recommandations : « La numéro 5, collecte de données de marché secondaire ; numéro 9, coût des enregistrements défensifs ; numéro 12, encouragement des coûts par rapport à la nouvelle série de gTLD pour des acteurs de bonne foi ; numéro 14,

changements contractuels pour offrir des encouragements afin d'adopter des mesures proactives contre l'utilisation malveillante ; numéro 15, changements contractuels pour prévenir l'utilisation systémique de bureaux d'enregistrement ou des opérateurs de registre spécifiques pour l'utilisation malveillante de la sécurité du DNS ; numéro 17, l'identification des chaînes des parties responsables des enregistrements des noms de domaine de gTLD ; et numéro 31, programme d'assistance gratuit. »

Je crois aussi que dans la recommandation 14, il faudrait mettre « encouragement », *incentives* en anglais, en minuscules. Merci au personnel de soutien de nous aider avec ces modifications en temps réel.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires. Je suis très reconnaissante des efforts de collaboration effectués pour diviser ce texte entre les questions d'importance pour le GAC et le suivi des avis préalables du GAC.

Il y a encore un texte plus loin et l'on propose que ceci soit une note en pied de page, à savoir pour ce qui est des recommandations mentionnées les numéros 5, 17 et 31 qui sont actuellement analysées par l'organisation alors que les numéros 9 et 12 qui ont été abordées par la GNSO à la lumière du PDP des SubPro. Je crois que si ceci sera inclus comme note de bas de page, il faudra décider si on laisse les notes ici.

Je vois que Nigel demande la parole, puis Fabien. Mais je crois qu'il faut uniformiser le texte. Je crois que le type de rédaction n'est pas le même.

ROYAUME-UNI :

Merci Manal, merci chers collègues de la rédaction. Je crois que c'est bien.

Suivant le protocole ici, je crois que ceci serait mieux comme note et pas comme note de bas de page. Je crois que dans la section relative aux questions d'importance pour le GAC, il nous faut refléter les questions avec plus de flexibilité.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Exactement. Les questions d'importance pour le GAC, là, on a toute la flexibilité. Et si vous êtes d'accord, on peut peut-être changer le titre ou changer le début : « Le GAC signale que... » et là, on continue en disant quel est l'état des recommandations. Mais je n'ai pas d'idée déjà faite, c'est une idée que l'on peut modifier.

Fabien a demandé la parole. Allez-y.

FABIEN BETREMIEUX :

Pardon, avec ce que vous avez dit, vous avez déjà répondu à mon doute. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nigel, vous avez redemandé la parole ? Très bien, je crois que non.

Maintenant, on dit : « Le GAC signale que pour ce qui est des recommandations précédentes, les recommandations 5, 17 et 31, sont à l'heure actuelle... » Voyons voir, je vais proposer la chose suivante : « Pour ce qui est des recommandations mentionnées, le GAC signale... » et puis on continue. Encore une fois, c'est n'est qu'une idée pour que la lecture devienne plus facile. Alors n'hésitez pas à dire si vous êtes d'accord ou s'il faut modifier quelque chose.

« Pour ce qui est des recommandations mentionnées, le GAC signale que les recommandations 5, 17 et 31 sont actuellement sous l'analyse de l'organisation ICANN alors que l'analyse des recommandations 9 et 12 a été abordée par la GNSO à la lumière du PDP pour des procédures ultérieures de nouveaux gTLD. » Il faudrait peut-être mettre une virgule entre 5 et 17 pour les recommandations.

Si on continue, on peut dire – et bien entendu, n'hésitez pas à faire des commentaires – que les recommandations 5, 14 et 15 ont été identifiées dans la fiche de suivi, très bien voilà, comme en attente avec les explications suivantes. J'espère que c'est juste.

Nous avons ensuite le numéro 5 : « Le Conseil d'Administration comprend que l'administration de l'ICANN continue avec la planification de la mise en œuvre préparatoire pour la recommandation 5 avec d'autres recommandations sur la collecte de données. Quant aux recommandations 14 et 15, le Conseil d'Administration a instruit l'organisation ICANN de faciliter les efforts de la communauté pour élaborer une définition d'utilisation malveillante qui donne davantage d'informations pour de futures

actions sur ces recommandations. Le Conseil d'Administration a toujours suivi de près les discussions de la communauté sur ce thème et sur d'autres aspects de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, y compris les recommandations de l'équipe de révision SSR2 et de l'avis récemment émis par le SSAC. »

Je remercie tous ceux qui ont contribué et je vais voir s'il y a des commentaires. Je n'en vois pas. Fabien, y a-t-il quelque chose de spécifique que nous devrions aborder ? Merci Luisa d'avoir confirmé le texte à l'écran.

FABIEN BETREMIEUX : Si vous permettez, je suggère que nous révisions toutes les sections depuis le début où il faut confirmer, donc je pense qu'il faudrait les lire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien sûr. Nous pouvons faire une lecture complète quand nous aurons fini avec toute ce qui reste si nous avons encore le temps de le faire. Nous avons déjà lu cette partie, excusez-moi. D'accord, je suis à votre disposition. Quelle partie faudrait-il confirmer ?

FABIEN BETREMIEUX : Avançons un tout petit peu jusqu'à l'engagement communautaire. Nous avons aussi couvert les questions internes. Nous confirmons tout pour ce qui est des questions opérationnelles du GAC. Je voulais confirmer qu'à la section 5 des affaires internes nous avons précisé

que le GAC a reçu un rapport de l'équipe de soutien du GAC – c'est ce qui est surligné. Ceci aura lieu demain, évidemment. Voilà la précision qu'on avait demandée tout à l'heure.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci d'avoir indiqué cela. Je crois que nous sommes donc en condition d'accepter cela. Je voudrais savoir s'il y a des objections. Veuillez lever la main si vous avez des commentaires. Je ne vois pas de main levée, nous pouvons donc continuer.

FABIEN BETREMIEUX : Je comprends donc que nous avons complété l'utilisation malveillante, les séries ultérieures... Non, mes excuses, ici, nous avons introduit quelque chose qu'il faut préciser dans le troisième paragraphe. On fait référence à la proposition de l'agent de liaison du conseil de la GNSO auprès du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, merci de l'avoir signalé. Je crois que ce texte a été ajouté sous les recommandations des révisions de la CCT. Il faudrait le corriger. Merci Luisa de votre confirmation. Je crois que cela a déjà été confirmé dans la section de la CCTRT, donc je pense que nous pouvons le supprimer dans la partie des séries ultérieures. Merci beaucoup Fabien de nous avoir fait remarquer cela.

Y a-t-il des commentaires ? Bien, nous continuons.

FABIEN BETREMIEUX : Dans la section de l'exactitude sur les questions d'importance, je crois qu'on a confirmé aussi auparavant le dernier paragraphe, l'étape 2 du EPDP, l'ODP. L'ODP a déjà été confirmée aussi. Je voulais faire remarquer que nous avons fait ajouter cette note au bas de la page avec les remarques du SSR2. Et il y a une autre note qui fait référence à la page 5 à la durabilité financière dans la déclaration minoritaire du GAC qui est dans le rapport final de l'étape 2 du EPDP, et vous avez l'adresse URL.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois un commentaire de Nigel sur le chat où il faut une consultation sur non publique.

FABIEN BETREMIEUX : Je viens d'apporter cette modification dans la diapositive. C'était sur la première ligne.

Ensuite, quant au EPDP étape 2A, nous avons fait quelques petites modifications qui faisaient référence à l'équipe de politique qui avait contribué aux délibérations du EPDP étape 2A en tant qu'équipe de soutien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci. Voilà.

FABIEN BETREMIEUX : Ensuite, il y a les recommandations de la révision de la CCT. On vient de confirmer la dernière modification qui a été apportée ici.

Et ensuite, il y a la protection des OIG dans la section de l'avis par consensus du GAC au Conseil d'Administration de l'ICANN. Ceci a été abordé auparavant.

Ensuite, on a la section de suivi sur l'avis préalable, les trois sections : les recommandations de la révision de la CCT, la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et de représentation fiduciaire. Ces trois points ont été révisés.

Manal, nous ne voyons pas s'il y a des suggestions en attente.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord, merci Fabien. Merci à vous tous de votre collaboration. Je me demande alors si nous devons faire une lecture complète du communiqué et conclure maintenant et libérer la séance de demain ou bien conclure la séance d'aujourd'hui avant et faire une lecture complète du communiqué demain.

Je vois Benedetta qui a levé la main.

BENEDETTA ROSSI : Il y a eu un commentaire sur la réorganisation des questions d'importance du GAC pour que l'on ait les commentaires sur les nouvelles séries de nouveaux gTLD. Je crois qu'il reste encore une petite question en attente.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Benedetta de votre remarque. Nous pouvons donc déterminer l'ordre.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, je confirme qu'on a déjà réorganisé cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Mes excuses Fabien, j'ai été distraite par ce qu'il y avait dans le chat.

FABIEN BETREMIEUX : Je confirme que l'on vient de réorganiser la distribution des questions d'importance pour le GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois que Jorge dit dans le chat qu'il est pour une lecture complète maintenant et libérer la séance de demain, qui serait une occasion supplémentaire qu'il nous resterait là comme une alternative. Donc la séance de demain serait disponible s'il le faut. Nous pouvons faire, si vous croyez que c'est bien, une lecture complète du communiqué maintenant et nous libérerions en principe la séance de demain de rédaction du communiqué. On m'a rappelé que je dois parler lentement. J'espère pouvoir lire à une vitesse appropriée ce texte. Soyez patient par rapport à ma lenteur.

Voilà le communiqué du GAC du forum virtuel de politiques de l'ICANN71. « Le communiqué du GAC pour l'ICANN71 a été rédigé et a

fait l'objet d'accord à distance pendant le forum virtuel de politiques de l'ICANN71. Le communiqué a été diffusé au GAC immédiatement après la réunion pour donner à tous les membres et aux observateurs du GAC l'occasion de le considérer avant sa publication tenant compte de circonstances spéciales d'une réunion en modalité virtuelle. Il n'y a pas eu d'objections pendant la période accordée avant la publication. Et ceci doit être confirmé au moment approprié. »

Introduction. Dans la section de l'introduction, on peut lire : « Le comité consultatif gouvernemental du GAC de la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur l'internet, l'ICANN, s'est réuni en modalité virtuelle entre le 14 et le 17 juin 2021. Par la résolution du Conseil d'Administration du 11 mars 2021 en réponse à la situation d'urgence publique posée par la pandémie de la covid-19, l'ICANN71 est passée de la modalité en personne une réunion aux Pays-Bas à La Haye à une réunion de l'ICANN restreinte à la participation à distance. Un nombre X de membres et d'observateurs du GAC ont assisté à la réunion. » Nous allons donc ici insérer les chiffres.

« La réunion du GAC a été menée à bien dans le cadre du forum de politiques virtuel de l'ICANN71. Toutes les séances plénières des groupes de travail du GAC ont été effectuées comme des réunions ouvertes. »

Dans la section des activités entre les unités constitutives et l'engagement communautaire, nous avons d'abord la réunion avec le Conseil d'Administration : « Le GAC s'est réuni avec le Conseil

d'Administration de l'ICANN et a discuté des points suivantes : les séries ultérieures de nouveaux gTLD, l'utilisation malveillante du DNS, les recommandations CCT et SSR2, les questions liées aux données d'enregistrement WHOIS/RGPD et le retour de l'ICANN aux réunions en personnes.

Les réponses du Conseil d'Administration aux questions et aux déclarations du GAC présentées pendant la réunion sont disponibles... » Si vous pouvez faire dérouler le texte, merci. « Elles sont disponibles dans la transcription de la réunion entre le Conseil d'Administration de l'ICANN et le GAC jointe à ce document. Cette transcription sera jointe au communiqué. »

Réunion avec le comité consultatif At-Large ALAC : « Le GAC s'est réuni avec des membres de l'ALAC et ils ont discuté des points suivants : les séries ultérieures et les procédures pour les nouveaux gTLD, les services des données d'enregistrement, des collaborations futures possibles des comités, y compris la gouvernance de l'internet, l'utilisation malveillante du DNS et l'ATRT2. Ceci aura lieu demain matin et si quelque chose apparaît, vous serez notifié de tout changement de l'ordre du jour. »

Réunion avec l'organisation de soutien aux noms génériques : « Le GAC s'est réuni avec des membres de la GNSO et a discuté du suivi de l'ICANN70, du EPDP et du SSAC et de l'étape 2A, de l'exactitude et de l'utilisation malveillante du DNS, de la révision de la CCT et des recommandations en attente de la GNSO, des procédures pour des

séries ultérieures de nouveaux gTLD et/ou des questions concernant le conseil de la GNSO. »

Ensuite, des discussions intercommunautaires : « Les membres du GAC ont participé aux sessions pertinentes intercommunautaires programmées dans le cadre de l'ICANN71, y compris l'effet des développements réglementaires sur les questions de politique de l'ICANN, le modèle multipartite de l'ICANN dans l'écosystème de gouvernance de l'internet, la compréhension de ce que constituent les listes de blocage et de réputation et le futur de l'après-pandémie des réunions publiques de l'ICANN. La dernière aura lieu demain. »

Pour ce qui est des questions internes, nous avons en premier lieu les membres du GAC où on informe du nombre de membres qu'il y a. On dit qu'il y a actuellement 179 états et territoires membres et 38 organisations observatrices. Dans le deuxième point, les élections du GAC : « Le processus d'élections du GAC de 2021 pour les vice-présidences du GAC sera entamé immédiatement après l'ICANN71. La période initiale de candidature sera close le 9 septembre 2021. Si nécessaire, un processus de vote aura lieu jusqu'au 24 octobre 2021 pendant la réunion publique de l'ICANN71, après quoi les résultats de l'élection seront annoncés. Nous aurons davantage d'informations sur les élections dans la séance de clôture de demain. »

Futures réunions du GAC : « Les membres du GAC ont discuté de la planification de l'ICANN pour un retour aux réunions présentiels, y compris l'option d'une réunion hybride qui combinerait la participation à distance avec la participation présentielle à l'ICANN71.

Le personnel de l'organisation ICANN a informé des résultats préliminaires d'une enquête récente faite avec des participants dans des réunions publiques de l'ICANN précédentes quant aux possibilités et aux conditions dans lesquelles une réunion hybride de l'ICANN72 pourrait avoir lieu.

Bien qu'il semble y avoir un intérêt considérable de retour à ces réunions présentielles, les membres du GAC ont exprimé leur besoin de s'assurer que toute transition vers des réunions en personne... de partout dans le monde et que l'on tienne compte des considérations nécessaires pour s'assurer de la possibilité de la participation virtuelle ferme. On considère que l'expérience virtuelle pendant la pandémie a donné lieu à des innovations positives pendant les réunions et que toutes les réunions publiques futures seront essentiellement hybrides au lieu d'être des rencontres purement présentielles. »

Pour ce qui est des groupes de travail du GAC, en premier lieu, nous avons le groupe de travail de la sécurité publique. Je vous demande de mettre cette section à l'écran.

« Le PSWG du GAC continué son travail pour combattre l'utilisation malveillante du DNS et promouvoir l'accès effectif aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a tenu une séance pour donner des informations sur l'utilisation malveillante du DNS, y compris une révision détaillée du travail conjoint entre le PSWG, le groupe des parties prenantes des opérateurs de registre pour développer un cadre sur les algorithmes des générations de noms de domaine associés à des malwares et des botnets.

En deuxième lieu, une présentation du groupe de travail anti-abus de messages, logiciels malveillants et mobiles sur les résultats d'un sondage d'enquêteurs en matière cybernétique et des fournisseurs de service ant-abus pour comprendre comment la mise en œuvre de la part de l'ICANN de la spécification temporaire a eu un impact sur l'accès aux données d'enregistrement de noms de domaine et au travail pour combattre l'utilisation malveillante. Et troisièmement, une présentation du Japon sur des mesures concrètes pour le respect de la conformité de l'ICANN.

Le PWSG a signalé également qu'il est ciblé sur l'utilisation malveillante du DNS en discutant de possibles mesures ou de prochaines étapes pour évaluer comment on pourrait améliorer les provisions contractuelles. Le PSWG a continué sa participation active en soutien du petit groupe du GAC pour le développement des recommandations de l'étape 2A du EPDP sur le traitement des données des entités juridiques et des adresses de courrier électronique pseudonymisées dans les services de données d'enregistrement de gTLD. Le PSWG a également signalé son intention de contribuer aux efforts pour déterminer la portée sur l'exactitude des données d'enregistrement et de donner son soutien au GAC pour les efforts ultérieurs d'élaboration de politique. Les membres du PSWG continuent d'appuyer le GAC pour l'équipe de mise en œuvre de l'étape 1 du EPDP.

En outre, le PWSG a signalé que la collecte des données et la demande de publication de la chaîne des parties responsables des enregistrements des noms de domaine de gTLD en vertu de la

recommandation 17 de la CCT bénéficierait aux agences d'application de la loi et d'autres qui dépendent des données d'enregistrement de noms de domaine pour leurs enquêtes en identifiant de manière plus précise l'entité qui possède les données des titulaires pertinents.

Au cours de l'ICANN71, le PSWG a tenu des discussions avec l'organisation ICANN, y compris des représentants du bureau du directeur de la technologie, de l'équipe de la sécurité, de la stabilité et de la résilience, le département des initiatives stratégiques, le département de la conformité contractuelle, le comité consultatif de la sécurité et de la stabilité SSAC, l'ALAC, les groupes des parties prenantes des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement et le groupe des parties prenantes commerciales de la GNSO, le CSG. »

Pour ce qui est des questions opérationnelles du GAC, le texte est le suivant : « Le GAC a reçu des informations de la part de l'équipe de soutien au GAC sur une série de questions opérationnelles conçues pour améliorer l'efficacité des opérations du GAC, y compris une mise à jour sur la mise en œuvre de l'outil de radar d'actions et de décisions du GAC lancé récemment en mai 2021, des séminaires en ligne d'introduction supplémentaires du GAC qui sont planifiés et une mise à jour du site web du GAC prévue pour juillet 2021. »

Tel que Fabien l'a mentionné auparavant, le personnel de soutien au GAC va donner des informations supplémentaires sur cette question lors de la séance de clôture.

Passons maintenant aux questions d'importance pour le GAC. En premier lieu, les séries ultérieures de nouveaux gTLD et le texte est le suivant : « Le GAC a discuté des séries ultérieures de nouveaux gTLD en se ciblant sur les questions clés et messages clés soulevés par les membres du GAC dans le commentaire sélectif au résultat final du processus des séries ultérieures de nouveaux gTLD soumis à la considération du Conseil d'Administration de l'ICANN.

Göran Marby, le PDG de l'ICANN, a fait une introduction sur la prochaine série de nouveaux gTLD. Il a signalé l'élargissement de la concurrence et les opportunités pour tous les utilisateurs d'internet d'avoir leurs propres identificateurs dans le cadre de la mission et des obligations de l'ICANN. L'étape de conception opérationnelle, ODP, a été présentée par l'organisation ICANN et la portée attendue pour l'ODP pour les SubPro qui est un processus de finalisation de la part de l'organisation ICANN avant la révision du Conseil d'Administration.

Les membres du GAC ont discuté des possibles prochaines étapes pour la considération du GAC, y compris un appel à volontaires pour participer à l'étape de conception opérationnelle pour les procédures ultérieures dans le cadre de processus de consultation avec la communauté et le possible avis du GAC au Conseil d'Administration avant le vote sur le rapport final du PSP sur des procédures ultérieures. »

Par la suite, l'utilisation malveillante du DNS : « L'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS est toujours une priorité pour le GAC. Le GAC reconnaît les efforts collaboratifs qui se réalisent au sein de la

communauté de l'ICANN afin de développer des mécanismes volontaires pour aborder l'utilisation malveillante du DNS, comme par exemple le cadre sur les algorithmes de génération de noms de domaine associés aux botnets et aux logiciels malveillants et apprécie les efforts de toutes les parties dans la communauté multipartite pour identifier les opportunités d'avancement de l'utilisation malveillante du DNS si cela est possible.

Le GAC a reconnu l'importance d'assurer que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement respectent les obligations contractuelles de l'ICANN. En même temps, nous continuons à souligner... » Je crois qu'ici, il faudrait ajouter « le GAC ». « ... continue de mettre l'accent sur le besoin de développer et mettre en place des dispositions contractuelles améliorées avec des obligations claires et exigibles pour mieux aborder l'utilisation malveillante du DNS avant de continuer l'expansion de la racine à travers toute série de candidature pour de nouveaux gTLD. Les améliorations aux mesures, à l'attribution et aux notifications de l'utilisation malveillante sont très nécessaires et le GAC continue à suivre de près les activités de la communauté à cet égard.

Pour ce qui est de l'exactitude, le GAC voudrait réitérer que le fait de maintenir les données d'enregistrement exactes et complètes est un élément important pour la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC donne une importance spéciale à la vérification, la validation et la correction de toutes les données d'enregistrement de la part des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement en ligne avec leurs obligations contractuelles et

appuie le monitoring rigoureux et l'application des obligations contractuelles de la part de l'ICANN.

Le GAC continuera à contribuer activement au travail sur l'exactitude au sein de la communauté de l'ICANN avec l'idée d'aborder les inquiétudes de politique publique liées aux données d'enregistrement de domaines inexacts de manière opportune et efficace. Dans ce contexte, le GAC soutient le lancement de l'exercice de définition de l'exactitude de la part de la GNSO et demande d'y prendre part conjointement avec d'autres unités constitutives intéressées pour apporter des points de vue différents en la matière.

Le GAC soutient le point de vue disant que la portée du travail sur l'exactitude ne devrait pas être limitée au respect du RGPD et devrait inclure l'exactitude de toutes les données d'enregistrement de noms de domaine. »

Sous la rubrique des questions d'importance pour le GAC, il y a l'ODP de l'étape 2 du EPDP. « Pour ce qui est de la question critique sur la manière de gérer centralement les demandes de données d'enregistrement non publiques, le GAC signale avec intérêt la prochaine demande d'information RFI pour ce qui est de l'ODP. L'ODP est une évaluation qui aide à informer ou à contribuer à informer les délibérations du Conseil d'Administration sur le fait de savoir si les recommandations de l'étape 2 sur un système normalisé d'accès et de divulgation SSAD sont dans les meilleurs intérêts de la communauté de l'ICANN. Cette évaluation veut déterminer la faisabilité et les risques associés, les coûts et les ressources aussi requises dans la mise

en œuvre potentielle du SSAD. Le RFI demandera des évaluations pour pouvoir évaluer, entre autres choses, les coûts liés à l'identification et le service de vérification et le niveau d'effort du système dans sa conception, développement et opérations.

Le GAC salue ce développement par suite du risque que les recommandations de l'étape 2 pourraient créer un système qui est trop cher pour les utilisateurs auquel il est destiné, y compris les utilisateurs du SSAD qui font des investigations et luttent contre les menaces à la sécurité. Le GAC donnerait son soutien à un modèle de durabilité financière qui assure que le SSAD est accessible à toutes les catégories d'utilisateurs auquel il est destiné. »

Je vérifie pour voir si l'on voit clairement la première phrase pour voir maintenant l'étape 2A du EPDP : « Le GAC salue la publication du rapport initial de la spécification temporaire pour le processus d'élaboration de politiques accéléré de l'étape 2A sur les données d'enregistrement pour les gTLD et reconnaît les efforts des participants, des dirigeants et du personnel de l'équipe de politique dans l'élaboration de ces recommandations dans un calendrier uniforme de moins de six mois.

Ce rapport initial contient une orientation très utile sur les méthodes et les mesures de protection proposées pour publier : 1, des données d'enregistrement d'entités juridiques qui ne sont pas protégées dans le cadre du RGPD et 2, les adresses de courrier électronique de bureaux d'enregistrement dans un enregistrement anonymisé. Le GAC remarque que la nature volontaire de ce guide proposé peut ne pas

aborder de manière suffisante les problèmes présentés dans le processus de développement de politiques accéléré. Le GAC anticipe qu'il va présenter aux commentaires publics ces problèmes importants et espère continuer à participer au travail de l'équipe de l'étape 2A.

Enfin, sous la mise en œuvre de la révision CCT : « Le GAC a remarqué les défis dans le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations de la CCT que le Conseil d'Administration a présentées aux différentes parties de la communauté, y compris la GNSO, et salue la proposition faite par l'agent de liaison du conseil de la GNSO au GAC pour demander une séance d'information avec la GNSO pour discuter exactement de la manière dont ils ont abordé les recommandations de l'équipe de révision de la CCT.

En outre, quant au travail ultérieur concernant l'avis de consensus de l'ICANN66 sur les révisions de la CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD, section 5.1a, le GAC saluerait le fait que le Conseil d'Administration réalise les actions suivantes : commencer à faciliter avant l'ICANN72 les discussions avec l'organisation ICANN, la GNSO, le GAC et d'autres SO et AC intéressées sur l'établissement d'outil de suivi interactif et qui inclurait l'état continu des recommandations de la CCT spécifiées dans l'avis de suivi du GAC de l'ICANN70 ;

Deuxièmement, faciliter le travail avec le Conseil d'Administration, l'organisation ICANN, la GNSO, le GAC et d'autres SO et AC intéressées pour garantir la mise en œuvre dans la mesure du possible les

recommandations suivantes concernant les gTLD existants et les gTLD introduits au moyen de tout processus de candidature ultérieur. »

Ensuite, il y a la liste des recommandations qui inclut la numéro 5, la collecte de données de marché secondaires ; numéro 9, les coûts d'enregistrements défensifs ; 12, des incitations par rapport aux coûts pour la série de nouveaux gTLD pour les acteurs qui ont un bon comportement ; 14, des changements contractuels pour fournir des incitations afin d'adopter des mesures proactives contre l'utilisation malveillante ; 15, changements contractuels pour prévenir l'utilisation systématique des bureaux d'enregistrement ou des opérateurs de registre spécifiques pour l'utilisation malveillante de la sécurité du DNS ; 17, l'identification de la chaîne des parties responsables pour l'enregistrement de noms de domaine gTLD ; et 31, un programme d'assistance *pro bono*.

Pour ce qui est des recommandations précédentes, le GAC signale ce qui suit : « Les recommandations 5...

GULTEN TEPE :

Manal, excusez-moi, avant de passer à la prochaine section, une demande de nos interprètes. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Pardon, j'essaierai de parler plus lentement. Je sais que c'est une séance difficile, celle du communiqué. Mes excuses aux interprètes, j'essaierai de parler plus lentement.

« Pour ce qui est des recommandations précédentes, le GAC signale ce qui suit : d'abord, pour les recommandations 5, 17 et 31, elles sont à l'heure actuelle à l'étape d'analyse par l'organisation de l'ICANN, alors que les recommandations 9 et 12 ont été présentées à la GNSO à la lumière du PDP sur les SubPro. Les recommandations 5, 14 et 15 sont identifiées dans la fiche de suivi comme des recommandations en attente avec les explications suivantes.

Numéro 5 : le Conseil d'Administration estime que l'organisation ICANN mène à bien la planification pour préparer la mise en œuvre de la recommandation 5 avec d'autres recommandations concernant la collecte de données. Numéros 14 et 15 : le Conseil d'Administration a instruit l'organisation ICANN pour qu'elle facilite les efforts communautaires pour élaborer une définition de ce qu'est l'utilisation malveillante qui informe sur des actions futures sur cette recommandation. Le Conseil d'Administration a continué le suivi des discussions communautaires sur ce point et sur d'autres aspects de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, y compris les recommandations provenant de l'équipe de révision SSR2 et l'avis récemment émis par le SSAC. »

Nous avons dit que nous allions utiliser les mots « dans la mesure du possible » au lieu de « dans la mesure de ce qui est faisable ». Je pense que c'est noté et corrigé, merci beaucoup.

Ensuite, si nous passons à l'avis consensuel du GAC au Conseil d'Administration, les points suivants de l'avis du GAC au Conseil d'Administration ont été convenus sur la base du consensus tel que

défini dans les statuts de l'ICANN. » Nous avons les protection des OIG et le texte dit : « Tout en saluant le travail entrepris par la GNSO relatif à un mécanisme de protection des droits curatifs pour les OIG, le GAC souhaite clarifier que le moratoire actuel sur l'enregistrement des acronymes des OIG devrait rester en place en attendant la conclusion de cette piste de travail curative. C'est pourquoi le GAC conseille au Conseil d'Administration de maintenir le moratoire actuel sur l'enregistrement des acronymes des OIG en attendant la conclusion de la piste de travail curative actuellement en cours en notant qu'elle devrait s'achever dans le courant de l'année civile. »

Ensuite pour ce qui est des fondements : « Dans le contexte de la piste de travail sur les droits curatifs susmentionnés, dans le communiqué de l'ICANN70, le GAC avait rappelé l'accord de l'ICANN par rapport à un moratoire pour les nouveaux enregistrements d'acronymes des OIG avant une résolution finale de cette question de la protection des droits curatifs. Le GAC ne partage pas le point de vue du Conseil d'Administration dans son courriel du 2 juin 2021 selon lequel la préoccupation du GAC concernant la nécessité de conserver les OIG de manière permanente est prise en compte par la décision du Conseil d'Administration de fournir aux OIG un service de notification post-enregistrement de manière permanente. Le GAC ne partage pas l'évaluation du Conseil d'Administration selon laquelle une telle notification permettrait aux OIG de prendre des mesures appropriées pour protéger les acronymes associés.

En l'absence d'accès à un mécanisme curatif de protection des droits, une notification n'est pas vraiment utile car une OIG n'a pas la

capacité réelle d'arbitrer un litige relatif à des noms de domaine. Le GAC a précédemment conseillé au Conseil de maintenir les protections temporaires actuelles des acronymes des OIG dans les communiqués de Panama et de San Juan notant dans le communiqué de San Juan que la suppression des protections provisoires avant qu'une décision permanente sur la protection des acronymes des OIG soit prise pourrait entraîner un préjudice irréparable pour les OIG avec l'exemple des mécanismes curatifs. »

Je vois qu'il y a des symboles après « les communiqués de Panama et de San Juan ». Est-ce qu'il faut ajouter quelque chose ? Je lis dans le chat. Est-ce qu'on devrait changer « this » par « such », « celui-ci » par « untel » ? C'est la troisième ligne par rapport aux OIG. Je suis désolée, je suis un petit peu perdue. Je ne vois pas la ligne à laquelle vous faites référence.

ROYAUME-UNI : Désolé Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, je comprends. En attendant, la conclusion de ce travail et on attend donc la confirmation de Brian pour savoir si cette modification peut être acceptée. Ensuite, Brian nous dit que les dièses ont été introduits pour pouvoir ajouter la réunion de l'ICANN correspondante. Donc on pourrait surligner en jaune les dièses pour pouvoir introduire le numéro de l'ICANN correspondant. Merci pour la confirmation, merci Brian. Et Jorge suggère au lieu de mettre en anglais « this » ou

« such », remplacer cela par « en attendant la conclusion de la dite piste de travail ». Nigel et Brian, est-ce que c'est acceptable ? J'espère que c'est le cas. Très bien, Brian a accepté, excellent. Et nous avons inséré le numéro des réunions de l'ICANN correspondant. Merci Nigel d'être flexible, je ne sais pas si vous êtes d'accord que cela est mieux, mais je sais que vous êtes flexible. Merci. Donc merci d'avoir ajouté les numéros des réunions de l'ICANN pour San Juan et Panama.

Nous avons encore le suivi des avis précédents du GAC. Désolée si je dépasse de quelques minutes la fin de la séance, mais c'est la partie la plus substantielle. J'espère que vous êtes tous d'accord pour rester cinq minutes de plus.

Pour ce qui est du suivi des avis précédents, les éléments suivants reflètent des questions liées à des avis consensuels précédents du GAC fournis au Conseil d'Administration. Le premier, recommandations de la révision CCT : « Le GAC souhaite réitérer son avis de consensus de Montréal de l'ICANN66 sur la révision CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD, section 5.1a. Et à la lumière des discussions constructives qui ont eu lieu avec le Conseil d'Administration et avec la communauté de l'ICANN lors de l'ICANN71 ainsi qu'à la lumière du suivi de l'avis du GAC de l'ICANN70, à savoir le premier paragraphe de la section 6, et compte tenu de la fiche de suivi du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2021, attire l'attention du Conseil d'Administration sur les suggestions connexes concernant la section « Points d'importance pour le GAC » de ce communiqué.

Point 2, étape 1 du EPDP sur la mise en œuvre des politiques : le GAC note son avis précédent du communiqué de Montréal et du communiqué de l'ICANN70 concernant la première étape du EPDP sur les données d'enregistrement de gTLD ainsi que la demande d'un plan de travail détaillé identifiant un calendrier réaliste et mis à jour pour compléter son travail. Le GAC observe avec inquiétude que la mise en œuvre de la révision de l'étape 1 n'a toujours pas établi un calendrier de mise en œuvre et de ne l'a pas encore publié. »

Je pense qu'on pourrait insérer également « l'ICANN66 » pour être cohérent et pour être flexible.

Et finalement, les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et la mise en œuvre de ce type de service et le texte dit : « Le GAC a conseillé précédemment le Conseil de l'ICANN concernant le besoin de reprendre la mise en œuvre, par exemple les communiqués de Marrakech et de Montréal, à la lumière de l'importance de mettre en place des procédures qui puissent gouverner ce type de service. Le GAC prend note du travail en cours entre l'ICANN et la GNSO pour rétablir ce travail ou réinitier ce travail et attire l'attention sur le besoin d'accorder la priorité à la mise en œuvre. »

Et finalement, prochaine réunion : « Le GAC prévoit de se réunir à nouveau lors de la réunion générale annuelle ICANN72 de l'ICANN qui se tiendra du 23 au 28 octobre 2021. »

Je pense que nous sommes arrivés à la fin de la lecture du communiqué. Merci de votre patience et de votre flexibilité. Merci aux

interprètes d’avoir essayé de suivre et d’être restés aussi longtemps.
Nous apprécions vos efforts.

Et je lis un dernier commentaire de Nigel Hickson... Je vois que vous avez levé la main.

FABIEN BETREMIEUX : Je pense que je peux faire une modification pour résoudre le commentaire de Nigel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nigel, je n’ai pas très bien compris votre commentaire. Pouvez-vous expliquer ?

NIGEL HICKSON : Oui, c’est tout petit. Il concerne la deuxième ligne du texte que Fabien est en train de peaufiner, « dans le communiqué de Marrakech de l’ICANN65 » ; ce n’est pas vraiment important, désolé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C’est bien, c’est noté. Merci.

Fabien, vous avez le dernier mot.

FABIEN BETREMIEUX : Si nous faisons défiler le texte jusqu’au début, vous vous rappellerez que nous avons parlé des dates fixées pour finir la révision du texte et nous devrions peut-être ajuster ces dates en faisant l’hypothèse que le

communiqué pourrait être finalisé demain, donc on devrait recalculer les 72 heures. Je voulais juste être sûr que vous êtes tous d'accord pour ajuster ces dates le cas échéant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Fabien pour ce point de procédure qui est très important. Nous devons ajuster la date en fonction, donc remplacer dimanche par samedi. Mais je pense que dans tous les cas et j'espère que mes collègues seront d'accord, nous devons encore garder la date du lundi pour la publication du communiqué. Mais la période de révision, de revue, finit samedi. J'espère que j'ai été claire et j'espère que tout le monde est d'accord. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole ou s'il n'y a pas de demandes de clarification, je pense que nous pouvons conclure cette séance.

Merci beaucoup à tous. Et demain, nous nous réunissons à nouveau à 9 h heure d'Amsterdam, 7 h UTC pour notre réunion avec l'ALAC. Souvenez-vous que la direction du GAC tiendra une séance de 30 minutes dans quelques minutes. Donc pour ceux qui sont intéressés à participer à ce point que nous faisons tous les jours, n'hésitez pas à venir.

Merci à tous et la séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]